

Association belge des Vétérans et des Compagnons de l'Ommegang ASBL

Siège social : rue du Linchet, 4

1435 CORBAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

Invitation

Cher Compagnon,

Vous êtes invité à participer à l'Assemblée générale statutaire de l'ASBL « Association belge des vétérans et des Compagnons de l'Ommegang » qui se tiendra le **mardi 24 mai 2022** au « Club Prince Albert », rue des Petits Carmes 20 à 1000 BRUXELLES.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

- 1030Hr : accueil + café au bar « Rotonde ».
- 1100Hr : Assemblée générale à la salle « Madou ».
- 1200Hr : apéritif + toast au Roi
- 1300Hr : repas salle « Karmeliet ».

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. ORDRE DU JOUR

- a. Introduction par le Compagnon président.
- b. Remise de la Médaille de la Reconnaissance de l'Ommegang aux ayants droits présents (voir Point 6 ci-après).
- c. Approbation du PV de l'AG statutaire 2021 (voir TTO 192).
- d. Rapport du trésorier et décharge de la gestion aux administrateurs.
- e. Rapport du secrétaire.
- f. Conseil d'administration.
- g. Situation des membres.
- h. Tam Tam Ommegang.
- i. Site internet.
- j. Cotisation 2023.
- k. Divers.

2. INSCRIPTION : Au moyen du formulaire d'inscription ci-joint. Le formulaire rempli et signé est à retourner **avant le dimanche 15 mai 2022** au Compagnon Joël DE DECKER, joeldedecker@gmail.com, ou Avenue Reine Élisabeth 10 à 1410 Waterloo. Votre inscription sera enregistrée après réception du formulaire d'inscription et de votre paiement (voir Point 4 ci-après).

3. PROCURATION : Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée générale, il vous est demandé de le signaler en remplissant la rubrique "PROCURATION" du formulaire-réponse.

4. PARTICIPATION AUX FRAIS : **45 €** /personne.

Le café (accueil), l'apéritif/toast au Roi, le menu 3 services, le vin, les eaux et le café sont inclus dans ce prix. Les consommations supplémentaires seront payées au comptant.

Il vous est demandé de verser votre participation **avant le dimanche 15 mai 2022** au compte bancaire : BE17 3101 7279 9021 (BIC : BBRUBEBB). Vous mentionnez dans la communication « AG 2022 :», votre nom et le nombre de repas.

5. COTISATION 2022

Pour rappel : seuls les Compagnons en règle de cotisation peuvent voter à l'AG.

6. MÉDAILLE DE LA RECONNAISSANCE DE L'OMMEGANG

Ont droit à recevoir la médaille en 2022 pour fidélité (25 ans de membership):

Edouard ROSES, Christian DELATTRE en Raymond VAN CALSTER.

7. COMITÉ

Les candidatures éventuelles à un mandat d'administrateur sont à introduire auprès du secrétaire **avant le 18 mai 2022.**

8. INSCRIPTION D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Le Compagnon qui souhaite faire inscrire un point à l'ordre du jour est prié de l'exposer par écrit (à joindre au formulaire d'inscription).

Il ne pourra être répondu aux questions, non formulées à l'avance, qui nécessitent une recherche préalable.

9. DIVERS

- Tenue : notre Association souhaite la tenue de ville avec cravate et veston au Club Prince Albert. Les blue-jeans sont interdits dans certaines salles.
- Les Compagnons titulaires de la Médaille de la Reconnaissance de l'Ommegang sont invités à la porter.
- ATTENTION ! Prenez vos dispositions car les places de parking sont rares dans les installations du Club Prince Albert. Le parking payant le plus proche (Porte de Namur) est situé à 300 m.

Recevez, cher Compagnon, nos cordiales salutations.

Le président
Léon DE WULF

Le secrétaire
Guy BRUNEEL